

11 soldats canadiens menacés par des troupes serbes près de Sarajevo le mois dernier.

Les événements de Bosnie sont donc très médiatisés. Les images puissantes des souffrances du peuple bosniaque et des défis que doivent relever nos troupes font désormais partie intégrante des nouvelles du soir. Néanmoins, nous devons regarder au-delà de ces images et nous occuper des questions plus vastes que pose la Bosnie. Celles-ci se divisent en deux catégories : d'une part l'avenir de notre contribution aux efforts de l'ONU dans ce pays, et d'autre part les répercussions de cet épisode particulier sur notre politique générale de maintien de la paix.

Voilà les questions auxquelles le gouvernement doit maintenant s'atteler. L'opinion des députés, mais aussi celle du grand public, sont d'une importance cruciale pour nos délibérations.

N'oublions pas, dans le débat sur les événements de Bosnie, certains facteurs qui ont guidé notre action jusqu'ici. Mais reconnaissons tout d'abord que les deux opérations en cours dans l'ancienne Yougoslavie sont, bien que toutes deux placées sous l'égide de la Force de protection des Nations Unies, la FORPRONU, relativement distinctes l'une de l'autre sur le plan des activités qu'elles supposent et des dangers qu'elles font courir.

L'opération des Nations Unies en Croatie est plutôt classique : deux factions ont convenu de respecter une ligne de cessez-le-feu stable en attendant la négociation d'un règlement permanent de leurs différends. Pendant que les négociations progressent, elles ont demandé à l'ONU de fournir une force internationale pour contrôler le cessez-le-feu et patrouiller le long de cette ligne. Quoique relativement stable, la situation est largement tributaire des événements qui surviennent en Bosnie, et les risques auxquels sont exposées nos troupes sont faibles. Voilà le type d'opération de maintien de la paix qui nous est familier et que nous pratiquons depuis des décennies.

En Bosnie, en revanche, la situation est radicalement différente. Il n'y a pas de cessez-le-feu et certainement pas de ligne de démarcation. Même le désir de négocier semble faire défaut. Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité de l'ONU a donné pour mission à nos forces de prêter leur concours à la prestation de secours humanitaires aux civils pris dans ce conflit et d'offrir une protection grâce à une présence militaire modeste à Srebrenica, désignée «zone sûre» par l'ONU. Notre action dans cette zone, Monsieur le Président, illustre parfaitement l'évolution du maintien de la paix dont j'ai parlé tout à l'heure. Dans ce contexte, les soldats de la paix doivent encore demander la permission des parties au conflit pour accomplir leurs fonctions. Par ailleurs, notre mandat à Srebrenica comprend certains éléments d'action coercitive, bien qu'ils soient mal définis.